

# CONDITIONS LOCATION 2026

## 1. Modalités de paiement

Pour les réservations plus de 8 semaines avant la date d'arrivée, nous demandons un acompte de 30%.

Pour les réservations avec arrivée dans les 8 semaines avant la date d'arrivée, nous demandons un acompte de 50%.

Le solde et le dépôt de garantie doivent être payés au moins 2 semaines avant la date d'arrivée.

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de location. Le linge de lit, les serviettes de bain et le linge de cuisine ne sont pas inclus et peuvent être commandés en option.

Tous les paiements doivent être effectués par virement bancaire. Le dépôt de garantie sera remboursé par virement bancaire, sous réserve de toute déduction de frais, maximum 14 jours après le départ.

## 2. Annulations

En cas d'annulation moins de 4 semaines avant l'arrivée, 20 % du prix de location seront facturés.

En cas d'annulation moins de 2 semaines avant l'arrivée, 50% du prix de location seront facturés.

En cas d'annulation moins d'une semaine avant l'arrivée, 100% du prix de location sera facturé.

Vous n'avez pas droit à un remboursement en cas de départ anticipé ou si l'appartement n'est pas utilisé.

## 3. Conditions de location

Le locataire recevra à son arrivée 2 clés de la maison , 2 clés pour la fenêtre du jardin et 2 clés pour le portail du jardin . Si vous perdez une clé de maison, c'est 90 € par clé perdue déduits de la caution, les autres clés 20 €.

L'appartement ne peut pas être sous-loué.

Dans l'appartement, les nuitées sont autorisées pour un maximum de 4 personnes (5 si un enfant de moins de 18 mois séjourne). Seules les personnes nommées avec lieu de résidence indiqué, qui ont été spécifiés par le locataire au moment de la réservation, ont le droit de passer la nuit dans l'appartement. Les visiteurs de nuit ne sont pas autorisés.

L'appartement peut être occupé le jour d'arrivée à partir de 15h et doit être libéré le jour du départ au plus tard à 10h

Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité sont comprises dans le prix de la location, dans la mesure où il s'agit d'un usage normal (les compteurs de gaz et d'électricité sont digitaux)

Consommation d'eau normale : 80 L/jour/personne, supplément à 9 €/m3 excl. TVA

Consommation électrique normale : 6 kWh/jour, supplément à 0,80 €/kWh excl. TVA

Consommation gaz normale : 25 kWh/jour (1 novembre – 30 avril), 10 kWh/jour (1 mai – 31 octobre), supplément à 0,35 €/kWh excl. TVA

En quittant l'appartement, les ustensiles de cuisine doivent être nettoyés et remis en ordre, le lave-vaisselle doit être vidé. Four, micro-ondes, réfrigérateur et barbecue sont laissés propres et rangés par le locataire.

Tous les objets présents dans la maison restent la propriété du propriétaire. Les meubles ne sont pas déplacés dans l'espace.

Elimination des déchets : voir plaquette d'information.

Le propriétaire ne peut être tenu responsable des interruptions temporaires de l'alimentation en électricité, gaz, internet ou eau.

Les propres appareils électriques du locataire doivent être techniquement en ordre et ne doivent pas surcharger l'installation électrique.

Il n'est pas permis de recharger une voiture électrique ou hybride via le réseau électrique de l'appartement ou les parties communes de l'immeuble.

Une interdiction stricte de fumer s'applique dans l'appartement et les parties communes de l'immeuble.

Le locataire utilise l'appartement de vacances à ses risques et périls. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable des dommages corporels subis lors de votre séjour et/ou des dommages ou pertes subis par le locataire.

Le propriétaire peut entrer dans sa propriété à tout moment pour inspecter les installations intérieures ou pour l'entretien du jardin, sans l'autorisation du locataire. Le propriétaire doit respecter l'intimité du locataire.

Il est interdit d'introduire dans le bâtiment des substances inflammables, explosives ou odorantes.

Les parties communes telles que le hall d'entrée, les escaliers, les paliers et les couloirs doivent toujours être libres.

L'autorisation des animaux est négociable avant la réservation. S'ils sont autorisés, les animaux ne doivent pas gêner les autres résidents. Les animaux ne restent jamais seuls dans l'appartement. Le propriétaire de l'animal est responsable de tout dommage causé.

Le locataire doit s'assurer que la paix dans l'immeuble n'est perturbée à aucun moment. L'utilisation d'instruments de musique, de radio, de télévision et de lecteurs de musique est autorisée, mais à la condition expresse que le fonctionnement de ces appareils ne dérange pas les autres résidents.

L'utilisation de l'ascenseur est interdite aux enfants de moins de douze ans non accompagnés d'une personne âgée.

L'appartement est loué pour des vacances en famille et en famille. L'appartement ne peut pas être loué pour des fêtes, des week-ends entre filles et autres.

En cas de violation des dispositions ci-dessus, le contrat de location sera résilié avec effet immédiat et l'accès à l'appartement sera refusé et la caution sera versée au propriétaire. Le locataire reste redevable de l'intégralité du loyer, nonobstant le droit du propriétaire de récupérer l'intégralité des dommages. Après la dissolution du contrat, le propriétaire a le droit de louer l'appartement à une autre partie.